

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2020

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 mai 2020

ELECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

L'an deux mille vingt le vingt six du mois de mai à dix-huit heures trente en application du III de l'article 19 de la loi n° 2020-290 du 23 mai 2020 et des articles L 2121-7 et L2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de Coarraze.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

Michel LUCANTE, Françoise PUBLIUS, Thierry PENOUILH, Marie-Agnès MENORET-ULTRA, Claude GRANGE, Valérie MOREL, Christian POMME, Anne-Marie RAMIREZ, Christian FRECHOU, Flora DELAPORTE, Pierre IATO, Magali ARLES, Frédéric BARBE, Lucie SANZ –ROMERO, Laurent JUDE, Jean-pierre BASSE-CATHALINAT, Christine MEUNIER, Guillaume RYCKBOSCH, Sylvie GARCIA.

Installation des conseillers municipaux

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Jean-Pierre BASSE-CATHALINAT, Maire-adjoint, qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus installés dans leurs fonctions.

Mme Françoise PUBLIUS a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art L2121-15 du CGCT)

1) Election du maire

2.1. Présidence de l'assemblée

Le plus âgé des membres présents du conseil municipal a pris la présidence de l'assemblée (art L2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 19 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée au second alinéa de l'article 10 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 était remplie.

Il a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire. Il a rappelé qu'en application des articles L2122-4 et L2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin,

aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages le plus âgé est déclaré élu.

2.2. Constitution du bureau

Le conseil municipal a désigné Lucie SANZ-ROMERO comme assesseur.

2.3. Déroulement de chaque tour de scrutin

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la maire. Le Président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller municipal a déposée lui-même dans l'urne. Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote

2.4. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 19
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art L66 du code électoral) :
- d. Nombre de suffrages exprimés : 19
- e. Majorité absolue : 10

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS (ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENU	
	En chiffres	En toutes lettres
BASSE-CATHALINAT Jean-pierre	4	quatre
LUCANTE Michel	15	quinze

2.5 Proclamation de l'élection du maire

M. Michel LUCANTE a été proclamé maire et a été immédiatement installé.

2) Election des adjoints

Sous la présidence de M. Michel LUCANTE élu maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints

3.1. Nombre d'adjoints

Le président a indiqué qu'en application des articles L2122-1 et L2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30 % de l'effectif légal du conseil municipal soit cinq adjoints au maire au maximum ; Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait à ce jour de cinq adjoints. Au vu de ces éléments, le conseil municipal a fixé à cinq le nombre des adjoints au maire de la commune.

3.2. Listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire

Le Maire a rappelé que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus (art L 2122-4 et L 2122-7-2 du CGCT).

Le Maire a constaté que deux listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire avaient été déposées. Ces listes ont été jointes au présent procès-verbal. Elles sont mentionnées dans les tableaux de résultats ci-dessous par l'indication du nom du candidat placé en tête de chaque liste. Il a ensuite été procédé à l'élection des adjoints au maire sous le contrôle du bureau désigné au 2.2 et dans les conditions rappelées au 2.3

3.3 Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 19
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art L66 du code électoral) :
- d. Nombre de suffrages exprimés : 19
- e. Majorité absolue : 10

NOM DU CANDIDAT PLACE EN TETE DE LISTE (ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
BASSE-CATHALINAT Jean-pierre	4	quatre
MENORET-ULTRA Marie-Agnès	15	quinze

3.4. Proclamation de l'élection des adjoints

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par Mme Marie-Agnès MENORET-ULTRA.

Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste, tels qu'ils figurent sur la feuille de proclamation ci-jointe.

ÉLECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

FEUILLE DE PROCLAMATION

annexée au procès-verbal de l'élection

NOM ET PRÉNOM DES ÉLUS

(dans l'ordre du tableau)

Qualité (M ou Mme)	NOM ET PRENOM	date de naissance	Fonction	Suffrages obtenus par le candidat ou la liste
M	LUCANTE Michel	18/12/1950	Maire	15
Mme	MENORET-ULTRA Marie- Agnès	20/04/1961	Première adjointe	15
M	PENOUILH Thierry	11/05/1961	Deuxième adjoint	15
Mme	PUBLIUS Françoise	12/02/1960	Troisième adjointe	15
M	GRANGE Claude	10/01/1956	Quatrième adjoint	15
Mme	MOREL Valérie	20/04/1969	Cinquième adjointe	15